



**CGT AGRI du Ministère de l'Agriculture  
et des Établissements Publics**

3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP

Tél : 01 49 55 55 89 - Fax : 01 49 55 55 53

[cgt.agri@agriculture.gouv.fr](mailto:cgt.agri@agriculture.gouv.fr)

**COMPTE-RENDU DE LA CAP  
DES TECHNICIENS DES SERVICES DU MAA  
DU 25 SEPTEMBRE 2018**

Présidente de séance : Mme VENET-LOPEZ Laurence

Secrétaire de séance : SNTMA-FO

**Vos représentants CGT AGRI :**

Mme Joëlle LEBRETHON-MARY (titulaire)

DDPP des Côtes d'Armor

[joelle.lebrethon@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:joelle.lebrethon@cotes-darmor.gouv.fr)

Mme Bénédicte CHARON (experte)

DRAAF Hauts de France

[benedicte.charon@agriculture.gouv.fr](mailto:benedicte.charon@agriculture.gouv.fr)

**Ordre du jour**

1. Liste d'aptitude pour l'accès au corps des techniciens supérieurs au titre de l'année 2018
2. Questions diverses

Une minute de silence est respectée en hommage à 3 collègues décédés depuis la dernière CAP

**Prochaine CAP des TSMA**

**28 et 29 novembre 2018 : Mobilités et avancements de grade**

**Pour tous les agents concernés par cette prochaine CAP, que ce soit pour une mobilité ou un avancement de grade (notamment pour les reprises d'ancienneté), vous pouvez vous rapprocher de vos représentants CGT AGRI**

## DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT AGRI

Mme la Présidente,

Nous sommes de nouveau réunis pour étudier la liste d'aptitude d'accès au corps des Techniciens Supérieurs du MAA pour cette année 2018. Et nous ne pouvons que constater l'ampleur de la tâche qu'il reste à accomplir pour que l'adage

« A travail égal, salaire égal »,

puisse se vérifier. Nous gérons une fois de plus la misère.

Cette misère se caractérise par le nombre de promotions « offertes » aux agents de catégorie C :

84 promotions dont 25 par examen professionnel et 59 par liste d'aptitude

pour une masse globale de promouvables proche des 3500 agents

Seuls 210 agents ont fait valoir leur droit.

Cela pourrait paraître important (28%), si ces chiffres n'étaient pas faussés par le plan pluriannuel de requalification qui gonflent artificiellement le nombre de promotions.

Ce plan, bien que nécessaire, aurait mérité un traitement différencié pour permettre aux agents de

distinguer la procédure normale de cette procédure exceptionnelle, qui vise à reconnaître les manquements de l'Administration en terme de reconnaissance des qualifications de certains agents, notamment ceux des établissements publics, oubliés pendant de nombreuses années. En effet, le plan de requalification est une mesure qui nécessite une approche différente dans le traitement des dossiers et l'établissement des propositions.

Nous demandons un bilan de ce plan de requalification et une vraie proposition pour les plans à venir, à savoir de C en B et de B en A.

Nous regrettons, de plus, qu'aucun des dossiers des demandeurs ne comporte de relevé de carrière, élément pourtant essentiel pour apprécier l'évolution de la technicité des agents.

Nous tenons encore et toujours à remercier les agents des différents bureaux de gestion pour le travail de compilation et de transmission des informations.

La CGT AGRI appelle les agents de tous les corps du MAA à participer massivement à la journée d'action intersyndicale du 9 octobre prochain pour la défense la fonction publique, les services publics et leurs missions.

## RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION AUX DÉCLARATIONS LIMINAIRES

Plan de requalification : au CTM du 24 septembre, le ministre a annoncé porté auprès du ministère des Finances deux nouveaux plans de requalification (de C en B et de B en A), Mme la Présidente est dans l'impossibilité de nous donner plus d'information. Le MAA informera les organisations syndicales des suites données.

Hors obtention d'un nouveau plan de requalification, une projection à effectifs et taux promus/promouvables constants permet à l'administration d'estimer à environ 59, le nombre de promotions possible l'année prochaine pour 84 cette année (examen professionnel inclus pour 30%).

Pour la CAP de ce jour, l'Administration nous demande une attention particulière pour les agents en poste en Ile-de-France, région qui présente, à leurs yeux, un déficit de nomination sur cette zone géographique par rapport à la sectorisation par MAPS.

La CGT AGRI a tenu à rappeler que nous parlons ici de corps nationaux et que nous, organisation syndicale, ne sommes tenus que par des critères d'ordre nationaux. Les critères de l'Administration ne font nullement cas, semble-t-il des densités d'agents par inter-région (MAPS) pour faire cette annonce. De plus, certains

agents proposés ne font nullement des missions dévolues aux agents du corps des Techniciens Supérieurs. La CGT AGRI ne fera donc pas cas de cette demande. Les agents que nous proposons à la liste d'aptitude le seront parce qu'ils répondent à nos critères.

Sur le dossier RIFSEEP : Mme la Présidente annonce à la CAP que la demande de dérogation demandée par le MAA pour l'application du RIFSEEP aux corps B et A techniques du MAA a été rejetée par la DGAFP. Cette dernière a demandé l'application du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec effet rétroactif. Le MAA a demandée un report au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la mise en application effective pour permettre une mise en application plus calme et sans précipitation du fait de l'absence de définition des critères d'attribution des parts fixe et variable, avec les organisations syndicales.

Dans le cadre de CAP 2022 :

Concernant les **missions et le périmètre** du Ministère, Mme la Présidente nous assure que les missions ainsi que le périmètre du ministère ne sont pas remis en cause.

Concernant les **instances (CAP et CT)** et les évolutions prévues, ces dossiers sont portés au niveau de la DGAFP. Mme la Présidente nous assure que le Ministre est très attaché au paritarisme des nos instances et que quels que soient les arbitrages rendus par la DGAFP, le Ministre souhaite continuer à réunir les organisations syndicales, selon des modalités à inventer pour continuer le travail en commun.

Sur le dossier des ZUS, le MAA travaille activement avec les organisations syndicales sur ce dossier complexe.

Au sujet des agressions et des conditions de travail difficiles, le MAA a rappelé à toutes les DRAAF les consignes et procédure de protection des agents dans le cadre d'agression (verbale ou physique) d'agents dans l'exercice de leurs missions.

Concernant les heures de nuits non payés, il s'agit d'un retard dû à l'absence pour congés maladie de l'agent en charge de ce dossier au sein du bureau de gestion. Une procédure de régularisation est en cours de mise en place.

Sur le sujet des Taux promus/promouvables (pro/pro) 2019 et 2020, le MAA n'a pas encore eu de retour de ses partenaires, notamment la DGAFP.

A l'IFCE, le nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) n'a toujours pas été signé. Le nouveau Directeur est en cours de nomination par le Président de la République. La situation difficile des agents de l'établissement suite aux restructurations reste sous vigilance du MAA.

Pour les prochaines sorties de l'INFOMA des T2, la demande de quelques postes supplémentaires pour donner un peu plus de choix aux nouveaux techniciens pour leur première affectation semble difficile, car cela voudrait dire un délai contraint entre la dernière CAP de mobilité de l'année et la nouvelle circulaire mobilité pour affecter les sortants de l'INFOMA et remettre les postes non retenus par les stagiaires dans la boucle des mobilités normales.

Pour les personnels en renforts sur les crises sanitaires, il est rappelé que les frais de déplacements sont pris sur le BOP 333 (fonctionnement général des structures) et non sur le BOP 206 (action sanitaire) et que de ce fait, les remboursements de frais (déplacements, hébergements, restauration) peuvent avoir lieu dès le lendemain de la mission.

A l'évocation de ce dossier, il est apparu qu'une administration locale a demandé à un agent de DD(ec)PP de transporter un dimanche des échantillons potentiellement contaminés par de la Peste Porcine Africaine par voie ferroviaire et taxi, jusqu'au laboratoire de référence. Cet agent a dû traverser le territoire d'Est en Ouest, avec un risque de contamination majeure, cette maladie étant de première catégorie.

**La CGT AGRI rappelle qu'il existe une procédure de réquisition d'un transporteur compétent pour faire ces transferts à haut risque sanitaire. De ce fait, le MAA peut être tenu pour responsable en cas de transmission à des zones géographiques éloignées du fait de diffusion pendant le transport. Rappelons que le laboratoire de référence pour cette maladie est au coeur de la Bretagne, première région de production porcine.**

**Les promotions prononcées de ce jour seront effectives à compter du 1er juillet 2018.**

I. Liste d'aptitude d'accès au corps des TSMA

a) Propositions de la CGT AGRI

Pour la CGT AGRI, et sauf exception signalée au préalable (oubli ou mise à l'écart) et dans la mesure où ce sont les agents eux-mêmes qui font la demande d'inscription sur la liste d'aptitude, la proposition par la hiérarchie directe nous paraît être la seule possible pour établir la valeur professionnelle de l'agent.

Toutefois, il apparaît cette année un avis défavorable de l'administration locale pour un agent en poste en CPCPM (plateforme Chorus). Pour la CGT AGRI, pour ce cas précis et compte-tenu des précédents postes occupés par l'agent antérieurement (100 % techniques), la seule justification de son positionnement en CPCPM ne peut justifier ce refus. De plus, il apparaît au vu des décisions antérieures de l'Administration lors de précédentes CAP que celle-ci ne voyait aucun inconvénient pour qu'un technicien occupe un poste de type comptabilité pure (en DDI ou en CPCPM).

Nos critères d'études ont été les suivants :

- pour le plan pluriannuel de requalification, nous avons porté notre attention sur la technicité vraie des missions exercées par les demandeurs.
- Pour la liste d'aptitude annuelle, il avait été convenu avec l'administration que seuls les dossiers des Adjoints Techniques, quel que soit le grade, seraient examinés

Nos critères sont donc les suivants pour cette dernière et après application des 17 propositions pour l'IFCE dans le cadre du plan de requalification :

1. Être proposé par sa hiérarchie locale
2. Calcul basé sur les anciennetés de fonction publique, de corps et de grade

Ce calcul nous permet d'établir un classement des agents. Pour les agents ainsi retenus, il est vérifié la technicité mise en pratique et son ancienneté.

Affectation	NOM Prénom
IFCE-HARAS D'AURILLAC	GLAISE Laurent
DRIAAF IDF SRISE SNM RUNGIS	SAULNIER Martine
SG/SAFSL/SDLP/B sécurité maintenance batiments	MIRVAULT Michel
Bureau du Cabinet	GUEGUEN Stéphanie
DDT VAUCLUSE - SPUR	LECROSNIER Nadège
IFCE-HARAS NATIONAUX - DCO - SIRE - POMPADOUR	TROUVE Guy

SG/SAFSL/SDLP/B moyens logistiques	CRAFFE Philippe
IFCE-HARAS DE PAU (GELOS)	DOUAUD Thierry
IFCE-HARAS DE LAMBALLE	LE BEC Didier
IFCE-HARAS VILLENEUVE/LOT	COMBES Pascal
DRAAF OCCITANIE SG - Montpellier	TERRAZA J-Michel
IFCE-HARAS NAT - CE - CTP LA CHAPELLE DE LA TOUR	REVERON Thierry
IFCE-HARAS NAT -MC - CTP ORLEAT	LAFAGE Lydie
DRAAF BRETAGNE/SRISE	RIAUDET Patrick
IGN - CHAMPIGNEULLES	CEPPARO Sébastien
IGN - CHAMPIGNEULLES	MICHEL Christian
DDPP PYRENEES ATLANTIQUES Abattoir LOUVIE-SOUBIRON	OSCAMOU Rémi
IFCE	TAVEAU Stéphane
DDPP SEINE MARITIME	BUREAU Sylvie
IFCE-HARAS VILLENEUVE/LOT	MAS Michel
Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales	BARRE Christine
ONF/DTCOA/SIEGE/PNRGF - GUEMENE	DAVIS Guy
IFCE-HARAS LA ROCHE/YON	RICHARD Laurent
DDT GERS/Eau et Risques	ARICCI Laurent
SIDSIC CREUSE 23 (Prog 333)	MARCHADIER Géraldine
DDT ALPES DE HAUTE PROVENCE/SEA	DELAGE Michèle
IFCE-HARAS DU LION D'ANGERS	MAINDRON Henri-Paul
IFCE-HARAS DE SAINT-LO	GOSSELIN Léa
DDPP ESSONNE LQSA/PMRS	NDOMB MAHOUND Josue
IGN - HEROUVILLE	LE BARILLIER Franck
IFCE-HARAS D'AURILLAC	FAUVEL Samuel
DGPE	DEMETRIUS Richard
IFCE-HARAS DE POMPADOUR	BRAUGE Jean-Pierre
DDTM COTES D'ARMOR/SADR	LEROUX Valérie
DRAAF NORMANDIE / SRISE - Caen	GEOFFROY Anne-Marie
DDT OISE S.E.A.	ADDA Najat
SIDSIC HAUTE-SAONE 70 (Prog 333)	BONNARD Sylvain
IFCE-HARAS DE SAINT-LO	DONVAL Eric
DDT ARDENNES/SE	AMRANE Belaïd
IFCE-HARAS DE POMPADOUR	GRAMOND Eric
IGN - HEROUVILLE	LE GUEN Yves
DDT OISE - S.E.E.F.	MAUPIN murielle
IFCE-HARAS D'UZES	BEUCHER Samuel
IFCE- HARAS D'AMBOISE	CZORNYJ Bruno
DDPP CALVADOS Abattoir ST PIERRE SUR DIVES	MARIE Philippe

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE / DIR Bordeaux	BAROCHE Claude
ASP DR MARTINIQUE	COUJI BASTARD Corinne
DDT 02/Service agriculture	DEGEMBE Isabelle
FAM/REGION BRETAGNE (Site de RENNES)	DELAGE DUMAN Christine
DDCSPP NIEVRE Abattoir COSNE	HALBERT Martial
DDPP VENDEE Secrétariat Général	IDIER Laurent
ONF/DTCOA/SIEGE/PNRGF - PEYRAT-LE-CHÂTEAU	LASCAUD Didier
DDTM FINISTERE ECONOMIE AGRICOLE	LE GRILL Marie-Françoise
DDT AUBE Service Economie Agricole	LEPAGE Christophe
DRAAF CENTRE - SRISE	MACIEJEWSKI Pascale
SIDSIC TARN-ET-GARONNE 82 (Prog 333)	POULHES Didier
DDCSPP HAUTE-CORSE Abat. MOROSAGLIA œ PONTE-LECCIA	SORBARA Loïc
DDT LOT ET GARONNE TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT	VIGNEAU Damien
IFCE-HARAS DOMBASLE / ROSIERE-SALINE	ZEIMET Christian

b) Résultats des délibérations de la CAP

Un agent s'est vu refuser l'inscription au tableau d'avancement au dernier moment sans que des éléments factuels puissent nous être présentés. Suite à une suspension de séance, la CGT AGRI s'est opposée à cette décision pouvant s'apparenter à une mise à l'écart de cet agent par son établissement. Nous serons très attentifs à la suite de ce dossier dont la présentation quelque peu cavalière a surpris tant les représentants du personnel que la Présidente de la CAP. Toutefois seules 2 organisations syndicales se sont prononcées contre le retrait de cet agent du tableau d'avancement définitif dont la CGT AGRI.

AFFECTATION	NOM Prénom
DDT OISE S.E.A.	ADDA Najat
ASP DR NORD PAS DE CALAIS - CONTROLE	AMMOURI Nadia
DDT GERS/Eau et Risques	ARICCI Laurent
DAAF MAYOTTE SALIM	BACO Aboudou
DDT VAL D'OISE SAFE	BANBUCK Maritza
Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales	BARRE Christine
SIDSIC HAUTE-SAONE 70 (Prog 333)	BONNARD Sylvain
DDCSPP DORDOGNE	BORDE Florence
IFCE-HARAS DE POMPADOUR	BRAUGE Jean-Pierre
FAM/REGION ILE-DE-FRANCE (Site de CACHAN)	BROLIS Magaly
DDT HAUTES ALPES S.A.E.R.	CARRER Nathalie
DDCSPP LOIR ET CHER	CERDAN Peggy

IFCE-HARAS VILLENEUVE/LOT	COMBES Pascal
ONF/DTCOA/SIEGE/PNRGF - GUEMENE	DAVIS Guy
DDT CHER Service Economie Agricole et Développement	DEZILE Damien
IFCE-HARAS DE SAINT-LO	DONVAL Eric
IFCE-HARAS DE PAU (GELOS)	DOUAUD Thierry
DDT LOT ET GARONNE/STD	DUBRAS Brigitte
DDTM MORBIHAN/SEA	FENEAU Françoise
DRAAF NORMANDIE / SRISE - Caen	GEOFFROY Anne-Marie
IFCE-HARAS DE SAINT-LO	GOSSELIN Léa
IFCE-HARAS DE BESANCON	GOUNAND Virginie
IFCE-HARAS DE POMPADOUR	GRAMOND Eric
Bureau du Cabinet	GUEGUEN Stéphanie
DREAL NOUVELLE-AQUITAINE / DIR Bordeaux	GUERRERO Mathieu
DDCSPP NIEVRE Abattoir COSNE	HALBERT Martial
IFCE-HARAS NAT -MC - CTP ORLEAT	LAFAGE Lydie
IGN - HEROUVILLE	LE BARILLIER Franck
IFCE-HARAS DE LAMBALLE	LE BEC Didier
DDT CANTAL SEA	LE GALL Alain
IGN - HEROUVILLE	LE GUEN Yves
DDT VAUCLUSE - SPUR	LECROSNIER Nadège
DRAAF HAUTS-DE-FRANCE / SRISE - Amiens	LECUT Monique
DDTM COTES D'ARMOR/SADR	LE ROUX Valérie
SIDSIC CREUSE 23 (Prog 333)	MARCHADIER Géraldine
IGN	MARCUS Christophe
DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES / DIR Lyon	MARET André
DDPP CALVADOS Abattoir ST PIERRE SUR DIVES	MARIE Philippe
IFCE-HARAS VILLENEUVE/LOT	MAS Michel
DDTM VENDEE SA Politique agricole	MENUET Fabien
IGN - CHAMPIGNEULLES	MICHEL Christian
SG/SAFSL/SDLP/B sécurité maintenance batiments	MIRVAULT Michel
DDPP ESSONNE LQSA/PMRS	NDOMB MAHOUND Josue
DAAF MAYOTTE SALIM	OMAR Binouri
DDPP PYRENEES ATLANTIQUES Abattoir LOUVIE-SOUBIRON	OSCAMOU Rémi
DDTM LOIRE ATLANTIQUE ECONOMIE AGRICOLE	PASSERIEUX Renaud
IGN - ST-MEDARD-EN-JALLES	PAYEN David
DDPP VAR	PERRU Sophie
DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE / SRAL - Bordeaux	RAVIDAT Marie-Laure
DDT MEURTHE ET MOSELLE - EEB	REGAUDIE Pierre-Jean
IFCE-HARAS NAT - CE - CTP LA CHAPELLE DE LA TOUR	REVERON Thierry

IFCE-HARAS LA ROCHE/YON	RICHARD Laurent
DDT LOIRET- SADR	RIVIERRE Christine
DDT ARIEGE Environnement - Risques	ROZIERES Fabienne
DRIAAF IDF SRISE SNM RUNGIS	SAULNIER Martine
DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE / DIR Dijon	SCHMITT Etienne
DDT CREUSE SEA	SELLIER Séverine
IFCE-HARAS NATIONAUX - DCO - SIRE - POMPADOUR	TROUVE Guy
DDT MEUSE SERVICE ECONOMIE AGRICOLE	VICTORION Nadège

Du fait de la possibilité de refus de cet avancement par un ou plusieurs agents inscrits au tableau d'avancement, il est décidé de mettre 4 agents en liste complémentaire. Cela permet, de plus, de répondre partiellement à la promesse de la Secrétaire Générale du MAA vis-à-vis de l'IFCE dans le cadre du plan de requalification (soit 17 propositions pour 2018). Les agents retenus sont les suivants :

Affectation	NOM Prénom	classement
IFCE-HARAS NAT- CO - CTP LA CELLE CONDE	COLLARD Guillaume	LC1
IFCE-HARAS D'AURILLAC	FAUVEL Samuel	LC2
IFCE-HARAS DU LION D'ANGERS	MAINDRON Henri-Paul	LC3
IFCE- HARAS D'AMBOISE	CZORNYJ Bruno	LC4

## II. Questions diverses

Une organisation syndicale tient juste à signaler le décès d'un agent Technicien Supérieur en poste à l'ANSES. L'administration n'a pas été informé par l'établissement et s'engage à faire respecter un hommage comme pour tous les autres collègues.